

CDRA Boucle du Rhône en Dauphiné
Projets proposés pour l'année transitoire 2015 :
L'avis du Conseil Local de Développement

Le bureau du Conseil Local de Développement (CLD) s'est réuni le 20 octobre 2014 pour élaborer son avis sur la liste des projets proposés pour l'année transitoire 2015, ce suite à la décision de la Région de suspendre le processus d'élaboration en cours du CDDRA.

Le bureau du CLD a souhaité rappelé en préambule à cet avis les circonstances qui ont amené à cette procédure exceptionnelle et aux règles et délais imposés par la Région qui en découle.

I - PREAMBULE

Rappel historique

Le CDRA en cours lancé en 2008 s'achève fin 2014 et les élus du territoire ont décidé fin 2013 de lancer une réflexion sur le projet de territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné en y associant étroitement le CLD.

Cette réflexion devait aboutir, avec l'appui méthodologique des cabinets ARGOS et BLEZAT, à la présentation fin 2014 d'une candidature pour un CDDRA couvrant la période 2015 – 2020.

Les règles de la Région interdisant désormais que le périmètre du CDDRA comporte des communes isolées, le périmètre prévisionnel était initialement constitué des 2 communautés de communes de l'Isle-Crémieu et du Pays des Couleurs. La communauté de communes de la Porte Dauphinoise Lyon Saint Exupéry avait la possibilité d'intégrer ce dispositif et elle a fait part de son accord de principe pour le faire au printemps 2014.

La Région, par courrier d'Hervé Saulignac du 15 mai dernier, a notifié sa décision de suspendre le processus d'élaboration du CDDRA, alors que la phase d'évaluation du CDRA était terminée et que la phase de diagnostic du territoire était en cours.

Les discussions entre la Région et les 8 territoires concernés par cette décision ont permis de prévoir un financement exceptionnel pour l'année 2015 à hauteur du 1/6^{ème} de l'enveloppe CDRA, soit 793 158 € (officialisation faite par courrier d'Hervé Saulignac du 4 juillet dernier).

Cette enveloppe pour l'année 2015 ne prolonge pas le CDRA en cours qui s'achèvera à la date prévue (17 décembre 2014). Elle comporte le maintien du financement pour 2015 de certains postes d'animation.

Rappel des principes et critères de sélection des projets définis par la Région pour l'utilisation de cette enveloppe 2015

- Maintien du périmètre du CDRA en cours (communautés de communes de l'Isle-Crémieu et du Pays des Couleurs + communes de Chavanoz, Janneyrias et Pont de Chéry)
- Projets de dimension intercommunale voire intercommunautaire, majoritairement en investissement (pas de reconduction d'actions récurrentes, ni d'appels à projets thématiques)
- Projets suffisamment finalisés pour être en capacité de démarrer effectivement d'ici à octobre 2015
- Intégration de ces projets dans les priorités du CDRA en cours
- Financement moyen des projets à hauteur de 35 %

Calendrier prévisionnel

- Réunion du COPIL CDRA du 15 septembre 2014 : présentation de la méthode
- Réunion « 4 référents » du 14 octobre 2014 : présentation des projets identifiés
- Réunion de bureau du CLD du 20 octobre 2014 : préparation de l'avis du CLD
- Réunion du COPIL CDRA du 27 octobre 2014 : présentation des projets du territoire, priorisation et envoi pour avis des projets à la région
- Réunion du COPIL CDRA du 15 décembre 2014 : validation définitive des projets retenus pour la programmation 2015 et transmission à la Région (avis du CLD à prévoir en cas d'évolution significative des projets retenus par rapport à ceux communiqués le 14 octobre)

II – AVIS DU CLD

Remarques générales du bureau du CLD

Au-delà de son désaccord sur le fond et sur la forme concernant la suspension du processus d'élaboration du CDDRA décidée par la Région, le bureau du CLD souhaite souligner les points suivants :

- Le projet de territoire qui fait tant défaut ne pourra pas être défini et lancé en 2015 : il ne pourra l'être qu'après la mise en place de la future politique contractuelle de la Région. Le programme LEADER pour lequel le territoire est en train de préparer sa candidature ne saurait se substituer à ce projet de territoire dans la mesure où seules certaines thématiques y seront abordées.
- L'opportunité de réunir les 3 communautés de communes sur un projet de territoire est également repoussée alors que le CLD a toujours regretté que le périmètre du CDRA ne se superpose pas à celui du SCoT. La décision de la Région de maintenir le périmètre du CDRA actuel pour l'année transitoire 2015 a eu comme conséquence de limiter le périmètre de la candidature LEADER aux 2 communautés de communes de l'Isle-Crémieu et du Pays des Couleurs, ce que le CLD regrette également.
- L'absence de visibilité sur la future politique contractuelle de la Région, ce dans le contexte de la réforme territoriale en cours et du renouvellement des conseillers régionaux fin 2015, rend sa mise en place début 2016 incertaine. Il pourrait en résulter des conséquences importantes pour les personnels concernés, ainsi que pour la pérennité du CLD dont l'avenir est plus qu'incertain.
- Le délai extrêmement court laissé par la Région pour définir les projets à présenter est très pénalisant en fonction notamment des incertitudes budgétaires que rencontrent les collectivités concernées dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat. Certains projets pourraient ainsi ne pas pouvoir être concrétisés en 2015 en raison d'insuffisance de financement, sachant qu'il ne serait alors pas possible de rebasculer les subventions Région concernées sur d'autres projets.

Ingénierie – postes d'animation

La liste proposée retient des postes d'animation pour l'Agence de mobilité Nord-Isère et l'Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône en Dauphiné (ACABRED) malgré les réserves exprimées par le représentant de la Région lors de la réunion du COPIL CDRA du 15 septembre et de la réunion des 4 référents du 14 octobre. Le bureau du CLD appuie la position prise par les représentants du territoire lors de ces 2 réunions. Il considère que ces postes d'animation doivent être maintenus pour les raisons principales suivantes :

- Agence de Mobilité Nord-Isère

Le développement de solutions alternatives à la voiture est un enjeu majeur pour le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné comme cela a été notamment mis en évidence dans les diagnostics 2014 du SCoT et du CDDRA. Les actions de l'Agence de mobilité Nord-Isère sont un des éléments clés de leur déploiement dans les années à venir. La diminution des subventions de l'Agence à un moment où elle va mettre en place de nouveaux outils et méthodes pour améliorer son efficacité pourrait mettre en péril sa pérennité, voire entraîner sa fermeture à court terme.

- ACABRED

Cette structure est une vitrine de la Boucle du Rhône en Dauphiné et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à ce territoire. Ses actions permettent de développer et maintenir le commerce local, ce qui est fondamental en particulier dans les zones rurales. Elle poursuit sa construction, est en recherche de nouveaux partenaires, et, pour se développer, a besoin du soutien de la Région.

Projets

Le bureau du CLD considère que le peu de détails communiqués sur chacun des projets en raison du délai très court accordé pour leur préparation rend difficile l'établissement d'un avis fondé.

Il estime malgré tout que ces projets, bien que n'ayant pas entre eux la cohérence globale qu'ils auraient eu dans le cadre d'un projet de territoire, sont potentiellement utiles pour la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Il n'a en conséquence pas d'objection à ce qu'ils soient présentés à la Région.